

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 29 juin 2023

Paludisme : recommandations aux voyageurs

Le paludisme est toujours présent dans certains pays de la zone Océan Indien. Il reste possiblement mortel : un décès lié au paludisme d'importation contracté lors d'un voyage est ainsi survenu en 2023 à La Réunion.

En cette période de vacances scolaires, le risque d'introduction de cette maladie à La Réunion est élevé. Aussi, l'ARS recommande aux voyageurs la plus grande vigilance lors de leurs déplacements dans certains pays de la zone Océan Indien (Comores, Madagascar), en Afrique sub-saharienne (dont l'Afrique du Sud), en Inde et en Asie du sud-est : s'informer avant de voyager et prendre un traitement préventif contre le paludisme si nécessaire ; se protéger des piqûres de moustiques pendant son séjour ; en cas d'apparition de fièvre pendant le séjour et au retour à La Réunion, consulter immédiatement un médecin ou le service de consultation des voyageurs du CHU.

Situation du paludisme à La Réunion

Le paludisme, maladie provoquée par la piqûre d'un moustique appelé *anophèle*, ne circule plus à La Réunion depuis 1979. Les cas diagnostiqués sur l'île sont des cas de paludisme dits d'importation, c'est-à-dire que la maladie a été contractée lors d'un voyage hors de La Réunion.

Les cas de paludisme d'importation diagnostiqués à La Réunion :

(Source : Santé Publique France)

- En 2001 : près de 200 cas
- En 2005 : 142 cas
- En 2010 : 84 cas
- En 2015 : 27 cas
- En 2020 : 16 cas
- En 2021 : 1 cas (restriction des voyages due au Covid-19)
- En 2022 : 16 cas
- Depuis le début de l'année 2023 : 17 cas ont été diagnostiqués

Le dernier rapport de Santé Publique France sur les cas importés de paludisme à La Réunion signale qu'environ un Réunionnais sur deux qui s'est rendu dans une zone où le paludisme circule ces dernières années n'a pris aucune précaution particulière. **Or, chaque année en France des voyageurs décèdent du paludisme suite à un voyage.**

Zones concernées par le paludisme et où les Réunionnais voyagent le plus souvent :

- la zone Océan Indien (Madagascar, Comores)
- Afrique sub-saharienne, dont Afrique du sud,
- Inde,
- Asie du sud-est.

Comment se protéger du paludisme ?

Avant le départ

> S'informer

Un traitement préventif est nécessaire pour tous séjours dans les pays où le paludisme est encore présent.

Avant de partir en voyage, il est nécessaire de s'informer :

- Auprès de son médecin traitant, ou de son pharmacien
- En prenant RDV pour une consultation des voyageurs au Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion :
 - Site Nord (Saint-Denis)
Unité d'infectiologie
Allée des Topazes, Bellepierre
Service de consultation internationale : le mardi matin et le mercredi après-midi.
Téléphone : 02 62 90 68 70 ou le 02 62 90 55 60
 - Site Sud (Saint-Pierre)
Service des maladies infectieuses et tropicales - Médecine interne.
Avenue du Président Mitterrand, Terre Sainte
Téléphone : 02 62 35 96 10.

Le traitement préventif antipaludique fait souvent l'objet d'un remboursement partiel ou total par les mutuelles. Les médicaments sont délivrés sur prescription médicale.

Plus d'informations sur : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/vaccination/recommandations-generales#prvention-du-paludisme>

Pour s'informer sur les pays à risque, consultez la carte interactive de l'institut Pasteur sur le site suivant : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/preparer-son-voyage>

Ou en scannez ce QR code suivant :



> Se protéger

La prévention du paludisme pour les voyageurs repose sur un traitement antipaludique administré avant exposition potentielle au virus, soit avant le voyage, adaptée au type de voyage et à ses conditions de déroulement.

Pendant le séjour

- **Prenez régulièrement le traitement préventif antipaludique** s'il vous a été prescrit.
- **Consulter rapidement un médecin** en cas de fièvre.
- **Protégez-vous contre les piqûres des moustiques** en utilisant des moyens efficaces :



Port de manches longues



Application de produits
répulsifs sur la peau



Utilisation de moustiquaires
imprégnées pour dormir

Au retour à La Réunion :

- **Continuer le traitement préventif antipaludique** pour la durée précisée sur l'ordonnance.
- **En cas d'apparition de fièvre, consulter rapidement un médecin** en lui indiquant le ou les pays visité(s).
- **Continuer à se protéger contre les piqûres de moustiques** dans les jours suivants l'arrivée pour ne pas transmettre la maladie.
- **Éliminer les récipients contenant de l'eau** autour de son habitation.

Toute fièvre survenant pendant le séjour ou dans les 2 mois suivant le retour d'un pays où le paludisme est présent, quels que soient les symptômes associés, doit être considérée a priori comme pouvant être un paludisme et justifie une consultation médicale en URGENCE. Le paludisme peut être mortel si son traitement est retardé. Le retard à consulter constitue la première cause de décès par paludisme en France.

Pour plus d'informations

- Sur la surveillance du paludisme à La Réunion :
[Surveillance du paludisme à La Réunion. Bilan de la surveillance 2020-2022 \(santepubliquefrance.fr\)](https://santepubliquefrance.fr)
- Sur la surveillance du paludisme au niveau national :
[Paludisme – Santé publique France \(santepubliquefrance.fr\)](https://santepubliquefrance.fr)
- Sur la prévention et le traitement avant et au retour de voyage :
[Paludisme : informations et traitements - Institut Pasteur
Conseils et recommandations sanitaires aux voyageurs 2022 \(santepubliquefrance.fr\)](https://santepubliquefrance.fr)
- Sur le paludisme au niveau mondial :
[Paludisme \(who.int\)](https://who.int)